



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



www.assemblee-afe.fr

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'INTERSESSION septembre 2011 – mars 2012



Rapporteur général : Claudine Schmid

9 mars 2012

Durant l'intersession la commission a poursuivi ses relations afin de faire progresser la création d'un **Conseil consultatif des Européens en Mouvement**. Pour cela une délégation s'est rendue au parlement de Bruxelles début décembre et a préparé la prochaine réunion prévue dans le courant du second semestre 2012.

Compte-rendu de la réunion de décembre 2011

LISTE DES MEMBRES FRANÇAIS PARTICIPANTS

M. Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la Commission
M. Claude CHAPAT, Vice-Président
M. Michel CHAUSSEMY, Secrétaire
Mme Francine BOUGEON-MAASSEN
Mme Anne MONSEU-DUCARME
M. Jean-Marie LANGLET
M. Alexandre LAURENT
M. Georges-Francis SEINGRY

Invités par le Conseil Général des Italiens à l'Étranger une délégation de la commission UE de l'AFE s'est rendue à Bruxelles le 8 décembre.

Le but de la réunion était de donner suite aux deux réunions de Paris et Rome.

Après les salutations habituelles de Elio CAROZZA, Vice-président du Conseil général des Italiens de l'étranger, Jean Pierre Villaescusa, président de la commission UE de l'AFE, remercie le Sénateur Micheloni de son intervention lors de la plénière de septembre à l'AFE. Il est venu avec des propositions émanant du vice-président italien du Parlement européen Giovanni Pittella.

Les délégations se sont penchées sur le thème de la journée :

Que faire pour relancer la thématique des deux premières journées- Paris et Rome - de l'Europe en Mouvement et leur donner une suite ?

Les délégations, reprenant les propositions de Giovanni Pittella décident de se donner les moyens de transformer **cette idée de l'Europe en Mouvement en une institution plus officielle, reconnue** par les instances européennes.

Connaissant les difficultés matérielles d'une telle organisation réussie par la France dans le cadre de la Présidence française et par l'Italie au Sénat à Rome, la

complexité de l'organisation d'une telle rencontre par le parlement européen est une évidence pour tous les participants.

- Elle devra se faire au Parlement européen dans le courant du mois d'octobre 2012.
- La puissance invitante est le parlement européen.
- Elle réunira des représentants des institutions, d'élus ou non, des 28 États membres, mais aussi de députés, de commissaires ou de leurs représentants.
- Elle devra donner naissance à un acte fondateur d'une institution regroupant les intérêts des européens expatriés hors de leur Etat d'origine. Acte qui, présenté en commission au parlement européen (PE) devra recevoir l'assentiment de ce dernier.

Pour ce faire, la création d'un groupe de coordination franco-italien est décidée.

Il est composé de trois Français

- Jean Pierre Villaescusa
- Claude Chapat
- Michel Chaussemy

ainsi que de deux suppléants :

- Anne Monseu Ducarme
- Jean Marie Langlet

et de trois Italiens

- Gianni Farina
- Gianfranco Gazzola
- Elio Carozza

ainsi que deux suppléants à nommer encore.

Le but de la réunion organisée au cours du deuxième semestre 2012 devrait éviter d'être un catalogue de propositions mais se concentrer sur l'idée de citoyenneté européenne et ses applications pratiques.

1. Possibilité de faire établir les documents d'identité par les instances locales en réponse au désengagement consulaire en UE
2. Développer l'idée d'un passeport européen
3. Mais essentiellement : Jeter les bases d'une organisation fédérant les représentations des expatriés hors de leur État d'origine dans une organisation reconnue par les autorités européennes avant la création d'une AFE Européenne.

Au cours de la rencontre d'autres thèmes ont également été évoqués :

La modification à moyen terme de la représentation des Français expatriés en Europe par les nouveaux députés français. Cette représentation est aussi un thème de réflexion chez nos amis italiens. D'ores et déjà on peut dire à ce niveau que le Conseil général des Italiens expatriés (CGIE) et l'AFE occupent une place intermédiaire importante dans l'organigramme parlementaire puisque leurs membres sont en contact direct avec les populations qu'ils représentent, ce qui n'est pas le cas

des députés ou des sénateurs qui parcourent de vastes circonscriptions et qui se consacrent essentiellement à une activité législative.

La pétition : Un instrument important de cette reconnaissance peut être celui de pétition européenne qui est encore peu utilisé.

Conclusion de la rencontre :

Les citoyens européens doivent redevenir les protagonistes de leur avenir et retrouver l'esprit des créateurs de l'Europe pour motiver les jeunes générations.

La recherche de financements par le PE nécessitera des déplacements probables des coordinateurs sur Bruxelles.

Pour réussir cet objectif, il faudra prévoir, imaginer et convaincre.

Nous remercions au nom de l'Assemblée des Français de l'Étranger et de la commission UE, les membres du CGIE ainsi que son Excellence Roberto Bettarini, Ambassadeur d'Italie en Belgique, pour leur accueil à l'Institut culturel italien ainsi qu'à la résidence de SE l'Ambassadeur.

Les rédacteurs,
Le Président : **Jean Pierre Villaescusa**
Le secrétaire : **Michel Chaussemy**

Vienne le 10 décembre 2011

Préparation de la réunion du second semestre 2012

Vers un Conseil consultatif des Européens en Mouvement

L'EUROPE EN MOUVEMENT AU SERVICE DU CITOYEN EUROPÉEN

Compte tenu de l'importance croissante du nombre d'Européens s'établissant hors de leur pays d'origine, il est essentiel et urgent que l'Union européenne prenne pleinement conscience de la nécessité de développer une politique spécifique à leur égard et de placer cette préoccupation dans les priorités des politiques de l'Union.

Force est de constater que la notion de citoyenneté européenne est encore très éloignée de la vie quotidienne des citoyens et particulièrement tous ceux qui vivent hors de leur Etat d'origine.

La « **Déclaration de Paris** » issue de la première rencontre de l'Europe en mouvement au Quai d'Orsay en 2008 lors de la Présidence française du Conseil



européen avait mis en avant un certain nombre de difficultés communes rencontrées par les européens résidant hors de leur Etat d'origine. Cette première rencontre de « l'Europe en mouvement » a été suivie d'une deuxième rencontre au Sénat à Rome en 2010, organisée par le CGIE.

Constat :

Si la nationalité européenne n'est pas à l'ordre du jour, la notion de citoyenneté européenne apparaît dans l'article 8 alinéa 1 du traité de Maastricht.

Cependant, **des lacunes** persistent dans l'élaboration des directives qui ne tiennent pas toujours compte de la réalité vécue.

En outre, une méconnaissance des textes européens par l'administration publique et les institutions, implique de facto une mauvaise interprétation et une mauvaise application des textes.

En conséquence, le citoyen rencontre nombre de difficultés administratives face à des administrations incapables de résoudre leurs problèmes spécifiques.

L'Europe reste ainsi un **concept abstrait, loin du « client-citoyen »**.

L'Europe et les institutions européennes sont parfois déconsidérées, sources de tous les maux et complications rencontrés par le citoyen européen.

Le sentiment européen et sa citoyenneté n'ont aucune chance de prendre le pas sur la défiance.

Proposition :

Il apparaît opportun de créer un « **Conseil consultatif des Européens en mouvement** », installé auprès des institutions européennes et reconnu officiellement par ces dernières, qui serait l'émanation des représentants des Européens établis en dehors de leur pays d'origine.

Ce « Conseil » serait une cellule de veille, institution regroupant la thématique des européens expatriés hors de leur Etat d'origine qui permettrait de remédier à cette Europe incomprise par les citoyens.

Face à des règlements européens de plus en plus complexes et hermétiques, la cellule de veille permettrait notamment de développer des structures en amont et en aval de l'adoption des règlements et directives européennes : en amont de la préparation de documents concernant la vie pratique des citoyens européens et, en aval, afin d'émettre des remarques et contre-propositions constructives.

À cet effet l'Assemblée des Français de l'Étranger, comme le CGIE et toute autre instance représentative des Européens résidant hors de leur Etat d'origine, semblent les mieux placés par leur connaissance du terrain pour en être les initiateurs et donner vie à cette future institution.

Rédacteur : commission